

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-07

Séance du 3 février 2023

Date de convocation : 30/01/2023 L'an 2023, le 03 février 2023 à 9h, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 04/17

Excusés : 01/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme BECARD ; Mme MAUDUIT et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme DARIES ; Mme LE CORRE à Mme BECARD ; Mme LEVAVASSEUR à M. BLET.

Étaient absentes excusées : Mme CABANNE.

Tome 1 - N°23-07 - OBJET : Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) du mois de décembre 2022.

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) du mois de décembre 2022.

	<i>Parc public</i>	<i>Parc privé</i>	TOTAL CPSL	Pour rappel, en 2021
Novembre 2022	9 940,45 €	1 791,87 €	11 732,32 €	4 233 €
Décembre 2022	4 135,69 €	1 111,30 €	5 246,99 €	2 501,46 €
TOTAL 2022	62 490,14 €	17 374,22 €	79 864,36 €	47 696,32 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent les décisions de la Commission de Politique Sociale du Logement du mois de décembre 2022, pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI